

Instantanés du territoire



11 octobre 2021 : Visite de la Maison Familiale Rurale avec Sylvain VASSE, Président. [La Cerlangue]



4 octobre 2021 : Régis Charpentier, Président Winwin Afrique. [Le Havre]



13 septembre 2021 : Inauguration du Pôle Simone Veil. [Le Havre]



12 septembre 2021 : 77^e anniversaire de la Libération du Havre. [Le Havre]



11 septembre 2021 : Lancement de la 2^e tranche des travaux de restauration de l'église Sainte-Marie. [Douvrend]



15 juillet 2021 : Pot de remerciements présidents et assesseurs des bureaux de vote. [Le Havre]



14 juillet 2021 : Cérémonie de la fête nationale. [Octeville-sur-Mer]



2 juillet 2021 : Rencontre à la mairie de la Cerlangue avec le maire, Michel Rats. [La Cerlangue]

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Circonscription
06 73 95 47 65
06 75 14 33 35
101, avenue Foch
76600 Le Havre

Paris
01 42 34 14 50
Palais du Luxembourg
15, rue Vaugirard
75231 Paris Cedex



✉ a.canayer@senat.fr
f Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime
t @ACanayer
g agnescanayer.fr

76 Agnès CANAYER

Sénateur de la
Seine-Maritime

LA LETTRE D'INFORMATION | OCTOBRE 2021



Madame le Maire, Monsieur le Maire, chers amis,

La rentrée parlementaire est placée cette année sous le signe de l'urgence commandée par l'approche de l'échéance présidentielle.

Urgence de l'adoption des dernières réformes de fond du quinquennat, comme celles de la justice, celle de la sécurité civile ou encore de l'adoption.

Urgence de l'adaptation de la réponse sanitaire à l'évolution de la crise sanitaire en outre-mer et en métropole, par la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'en juillet 2022.

Urgence de l'inscription dans le projet de loi de finances des nombreuses promesses fiscales et financières, pour Marseille, pour les jeunes, pour l'industrie, pour lutter contre la hausse du coût de l'énergie, pour les équipements sportifs.

Or, l'urgence n'est pas compatible avec un travail parlementaire rigoureux, basé sur la réflexion et le contrôle, essentiel à l'équilibre des pouvoirs démocratiques.

La politique du « quoi qu'il en coûte » a permis aux entreprises françaises d'absorber les conséquences de la crise sanitaire et d'assurer la reprise économique dans de bonnes conditions. Imposé par la crise de la Covid, le Sénat a toujours soutenu le soutien exceptionnel à l'économie française, tout en restant vigilant sur ses conséquences pour la dette.

Mais la multiplication des annonces présidentielles va peser sur le budget de l'Etat et alourdir considérablement les dépenses déjà en forte augmentation de plus de 10,8 milliards d'euros par rapport à 2021. Comme l'affirme la Cour des Comptes, ces nouvelles promesses ne pourront être financées que si des économies sont trouvées sur les autres dépenses publiques.

En toute responsabilité, le Sénat fera des propositions, car il y a urgence à maîtriser notre dette publique qui pèse sur les générations futures.

Toujours à vos côtés, vous pourrez compter sur moi pour faire entendre vos inquiétudes, vos propositions et vos remarques pour que le Sénat demeure le porte-voix des élus locaux. ●

Agnès CANAYER
Sénateur de la Seine-Maritime

En octobre, un an après leur élection au Sénat, Agnès CANAYER, Pascal MARTIN, Catherine MORIN-DESAILLY et Patrick CHAUVET, ont fait leur rentrée parlementaire.



Vie parlementaire

PJL 3DS : un acte manqué

Un nouvel acte de décentralisation était attendu. Après de nombreuses tergiversations, le gouvernement a présenté en juillet, le projet de loi "3DS" visant à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Devant le manque d'ambition initiale, le Sénat a étoffé le projet législatif, en s'appuyant sur les 50 propositions "pour le plein exercice des libertés locales" en adoptant les dispositions suivantes :

Pour faciliter l'agilité territoriale :

- En définissant un droit à la différenciation pour les élus locaux.
- En facilitant la démocratie locale et le droit de pétition, le texte prévoit désormais un meilleur encadrement des règles relatives à la participation citoyenne afin d'éviter leur instrumentalisation en particulier pour les petites communes. Chaque électeur ne pourrait exercer son droit de pétition qu'une fois par an.
- Créer un cadre juridique sécurisé pour les élus locaux dans la lutte contre le conflit et la prise illégale d'intérêts, autorisant la participation de l' élu lors des votes sur les relations avec la personne morale concernée, y compris lors du vote du budget de la collectivité tout en excluant les représentants lors des votes de subventions, de désignations, de déterminations de rémunération, de commissions d'appel d'offres ou des commissions d'attribution de délégations de service public lorsque la personne morale est candidate.
- Suppression du caractère obligatoire du transfert des compétences "eau", "assainissement" et "gestion des eaux pluviales urbaines".
- Rappel du pacte de gouvernance pour faciliter la répartition des compétences respectives.

Pour favoriser de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales :

- En instituant un droit à l'erreur au bénéfice des collectivités territoriales.
- En renforçant le contrôle des élus locaux sur la répartition des dotations d'investissement en renforçant le pouvoir des commissions locales.
- En créant une gouvernance des Agences Régionales de Santé (ARS) avec une coprésidence entre le Président de Région et le Préfet.
- En dérogeant à certaines dispositions réglementaires, pour les collectivités territoriales après accord du Préfet de département.
- En associant les maires à l'élaboration des conventions France Services.



Pour renforcer la décentralisation :

- En facilitant le transfert de routes nationales, d'autoroutes et de portions de voies du domaine public aux départements et métropoles. À titre expérimental, les régions pourront se voir confier la compétence d'aménagement et de gestion de routes nationales.
- En donnant un droit de veto aux maires sur l'implantation d'éoliennes sur leurs communes.

Pour assouplir la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) :

- En créant d'un contrat de mixité sociale qui doit pouvoir prendre en compte l'ensemble des difficultés et des efforts d'une commune tout en diminuant les contraintes, sanctions ou disparités, en lissant la durée de rattrapage du seuil de 25% de logements sociaux.
- En acquérant dans les zones de revitalisation rurale et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des biens abandonnés après seulement 10 ans, au lieu de 30.

Nommée en septembre Vice-Présidente à la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Agnès CANAYER portera au sein de la commission des lois, la voix des élus locaux pour adapter librement leurs actions aux réalités locales.

Elle soutiendra ainsi la démarche du Président LARCHER dans une réforme de la constitution afin de protéger la clause de compétence générale des communes et le principe de "qui décide, paie". ●

Vie parlementaire

Agnès CANAYER rapporteur au Sénat

PJL Renseignement : renforcer la sécurité et préserver nos libertés

Membre de la délégation parlementaire au renseignement, Agnès CANAYER a été rapporteur du projet de loi relatif la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement adopté le 30 juillet 2021.

L'objectif de cette loi est double : prévenir les actes terroristes et doter les services de renseignement de moyens adaptés à la menace criminelle qui pèse aujourd'hui sur la France.

Agnès CANAYER a cherché à améliorer l'efficacité des services de renseignement, essentiels à la défense de notre souveraineté, tout en préservant les libertés individuelles et la transparence, piliers de notre République.

Les nouvelles techniques de communication nécessitent de doter les agents du renseignement de moyens proportionnés

pour prévenir le terrorisme. En effet, les terroristes qui agissent de manière isolée sont plus difficiles à identifier. L'utilisation des algorithmes permettra de détecter les signaux, même faibles, laissant présager un passage à l'acte.

La loi permet aussi d'anticiper les nouvelles technologies comme la 5G, ou les communications satellitaires, en autorisant les services de renseignement à les utiliser face à de nouvelles menaces diffuses.

Néanmoins, l'objectif de renforcement de l'arsenal juridique pour la sécurité de la France ne doit pas occulter le souci de préservation de la vie privée des Français. C'est pourquoi le Sénat a défendu ce subtil équilibre. ●

PJL Confiance dans la justice : un objectif non atteint

Sixième réforme de la Justice depuis le début du quinquennat, ce projet de loi annonce clairement une ambition forte : redonner confiance dans la justice !

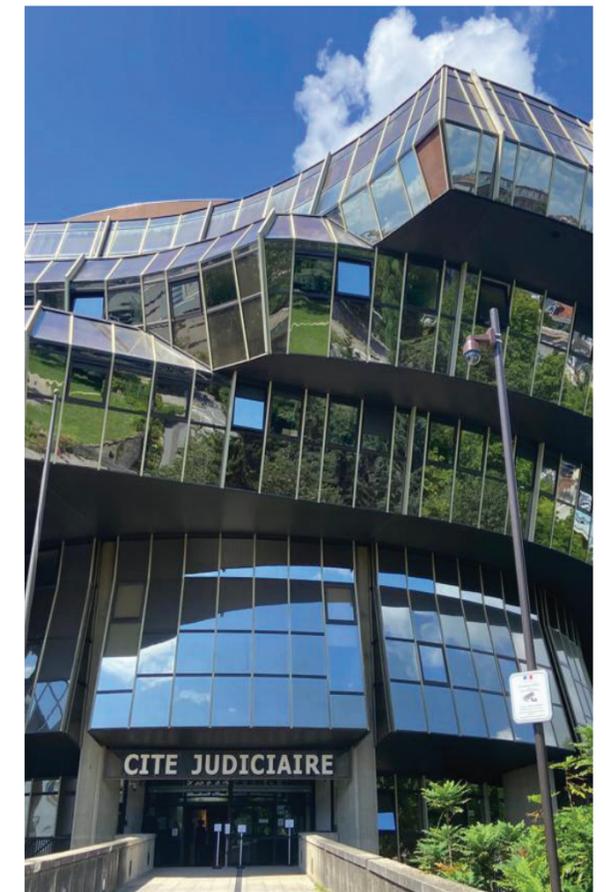
Cependant, comme l'a souligné Agnès CANAYER, rapporteur au Sénat, le texte est un catalogue de mesures, une compilation de sujets souvent très techniques et de portée inégale.

Or, l'enjeu est de taille puisque près de 50% des Français ne font pas confiance à l'institution judiciaire considérée comme trop lente, trop opaque, trop laxiste.

Au cours des débats, le Sénat s'est attaché à renforcer les mesures pour assurer une justice accessible à tous, simple dans ses fonctionnements, rapides dans ses décisions et effective dans ses jugements.

Convaincue que la justice de proximité du quotidien n'est pas en majorité la justice pénale (810 000 jugements par an) mais la justice civile (2,25 millions d'affaires par an) le Sénat a émis 16 propositions afin de renforcer la confiance dans la justice.

Comme l'affirmait Agnès CANAYER, c'est dans cet esprit d'écoute pragmatique des professionnels de la justice, comme lors de l'Agora de la Justice de septembre dernier, que nous reconstruirons collectivement la confiance des Français dans l'institution judiciaire. ●



Vie parlementaire

DETR : une nécessaire transparence et rapidité dans le traitement des dotations !

Agnès CANAYER et Pascal MARTIN ont interpellé Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime sur le fonctionnement de l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en Seine-Maritime.

Si pour les demandes de DETR de plus 100 000€, la transparence est assurée lors de leur passage en commission, force est de constater qu'il n'en est pas de même pour les demandes inférieures à 100 000€.

De plus, la longueur des délais de réponse, la motivation des refus et le choix des critères retenus restent souvent opaques.

En effet, malgré de nombreuses sollicitations auprès de l'Etat,

il reste difficile pour les parlementaires de connaître le nombre de dossiers déposés, les critères retenus et la motivation du refus.

Lors de la suppression de la réserve parlementaire au profit de la DETR, le gouvernement s'était engagé à assurer la transparence de l'attribution des subventions.

Enfin, le manque de réactivité de l'Etat dans la gestion des dossiers a été soulevée par les deux sénateurs membres de la commission DETR. Alors que les dossiers devraient être déposés en février, la réponse est arrivée durant le mois d'août, en pleine période estivale. Ce peu de réactivité de l'Etat dénote avec l'engagement affiché dans la nécessaire relance par l'activité économique ! ●

Agnès CANAYER interpelle le gouvernement pour la réouverture rapide de l'abattoir de Forges-Les-Eaux

Programmée pour la fin de l'année 2021, la réouverture de l'abattoir de Forges-les-Eaux est très attendue dans le Pays de Bray.

Agnès CANAYER a interpellé le 28 septembre 2021, le Ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE, sur les obstacles qui restent à lever avant la réouverture ; l'absence d'agrément pour obtenir le financement du plan de relance et la mise à disposition de fonctionnaires techniciens vétérinaires.

Le ministre s'est engagé à ce que ces mesures soient adoptées dans les plus brefs délais afin de permettre la réouverture. **Agnès CANAYER sera donc vigilante à l'évolution des procédures.**

Totalement soutenue par les élus locaux au premier rang desquels Michel LEJEUNE, l'abattoir de Forges-les-Eaux est très attendue par toute la filière viande et par les habitants qui l'ont plébiscité. ●

Questions posées au gouvernement

Simplification de la compétence dans la gestion des déchets et des dépôts sauvages,
publiée dans le JO Sénat du 04/03/2021.

Relance de la filière cidricole,
publiée dans le JO Sénat du 22/04/2021.

Mise en place d'une vaccination prioritaire des marins,
publiée dans le JO Sénat du 13/05/2021.

Diversifier les ressources et le financement du conservatoire du littoral,
publiée dans le JO Sénat du 05/08/2021.

Accompagnement des communes devant la mise en place de la nomenclature M57,
publiée dans le JO Sénat du 16/09/2021.

Mise en place d'une politique d'incitation pour le don du sang,
publiée dans le JO Sénat du 30/09/2021.

Traitement fiscal des camions de transport de chevaux,
publiée dans le JO Sénat du 07/10/2021.

Vie parlementaire

Congrès de l'ANEL à Pornic : rappel des dispositions pour les élus du littoral



Secrétaire de la commission des lois et Vice-Présidente de la délégation aux collectivités territoriales, Agnès CANAYER a participé au Congrès de l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL), présidé par le Sénateur Jean-François RAPIN, aux côtés de son collègue Pascal MARTIN.

Particulièrement investis sur les enjeux littoraux, ils sont intervenus pour présenter les acquis de la loi « Climat et Résilience » et du texte « 3DS ».

Concernant la loi « 3DS », Agnès CANAYER a présenté les améliorations votées au Sénat sur l'article 55 de la loi SRU. Ainsi, pour atténuer l'impact de l'obligation de construire 25% de logement sociaux, les communes concernées peuvent adopter un « contrat de mixité sociale » conclu avec l'Etat. Cet accord permettra de livrer dans le temps la réalisation de logement sociaux. De plus, les sénateurs ont introduit dans les critères d'exemption, les territoires touchés par le recul du trait de côte. Ces évolutions permettent de mieux prendre en compte la spécificité des territoires littoraux.

Enfin, Agnès CANAYER s'est félicité du renforcement de la place des élus locaux dans la gouvernance de la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui donne un avis pour les dérogations d'urbanisation, mais aussi au sein de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), de l'ADEME et du CEREMA qui accompagnent les projets des élus locaux. ●

Assemblée Générale de l'UNML : une rentrée pour tous les jeunes à l'heure de la relance

En tant que Présidente des Missions Locales de Normandie et du Havre, Agnès CANAYER a participé à l'AG de l'UNML le 14 septembre 2021, afin d'évoquer le dispositif « ML 21 » et de mieux accompagner les jeunes vers le travail et la formation.

Devant 230 participants, elle a animé une table ronde réunissant Stéphane VALLI, Président de l'UNML, Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, Brigitte KLINKERT, Ministre Déléguée en charge de l'Insertion, et les représentants des associations d'élus locaux pour échanger sur les partenariats publics et le service public de l'emploi à l'heure de la relance.

L'objectif est d'amplifier l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie dans les territoires. ●



Séminaire Les Républicains à Vannes

[16 et 17 septembre 2021]

Agnès CANAYER a participé les 16 et 17 septembre dernier, au séminaire de rentrée de la majorité sénatoriale. Ce fût l'occasion pour Gérard LARCHER, Président du Sénat et Bruno RETAILLEAU, Président du Groupe Les Républicains au Sénat de présenter la feuille de route législative pour les mois à venir et d'évoquer les échéances électorales qui rythmeront l'année 2022.

Vu au Sénat

Clin d'oeil au patrimoine gastronomique de la Seine-Maritime, Agnès CANAYER a souhaité contribuer à la mise en avant de la «Bénédictine», produite à Fécamp.

